DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE NANTUA

VILLE D'OYONNAX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du treize novembre deux mille vingt-trois

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 06 novembre 2023, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
28	5	2	5

Objet:

08 – Modification du tableau des subventions d'équipements 2023 à verser

PRÉSENTS : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL. Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Christine PIQUET, Caroline MANZONI, Fabrice BERTERA, Corinne REGLAIN, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Hugo CARRAZ, Christine PITTI, Jean-Charles de LEMPS, Jean-Michel FOUILLAND, Annie ZOCCOLO, Alexandra ANTUNES, Julien MARTINEZ, Marine PARROT.

REPRÉSENTÉS: Marie-Josèphe LEVILLAIN (pouvoir à Françoise COLLET), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Fanny RIPPE (pouvoir à Laurent HARMEL) Laure MANDUCHER (pouvoir à Anne MOREL), Antoine LUCAS (pouvoir à Michel PERRAUD).

ABSENTS: Sonia CHEVAUCHET, Philippe TOURNIER-BILLON

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M. Assad AKHLAFA est nommé secrétaire de séance.

M. Jacques MAIRE, rapporteur, informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de rajouter une subvention d'équipement au tableau des aides aux organismes publics, ainsi qu'une information à destination de la Direction des Finances Publiques de Gex.

Afin d'offrir un lieu d'échange plus convivial aux résidents du Tournant des Saisons ainsi qu'à leurs visiteurs, la Ville a été sollicitée par le Centre Hospitalier du Haut-Bugey pour une participation à l'acquisition de mobilier pour la salle d'animation du jardin d'hiver, soit un montant maximum de 4 900 €.

Enfin, le Trésor Public a formulé une demande afin que le Conseil municipal soit informé qu'une somme de 80 000 € a été provisionnée au Budget Primitif 2023 pour les aides aux ravalements de façades afin de permettre la poursuite de leur réfection en 2023.

Le Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Autorise Monsieur Le Maire à verser la subvention d'équipement indiquée ci-dessus,

Objet: 08 - Modification du

tableau des subventions d'équipements 2023 à verser

- Précise que le versement au Centre Hospitalier du Haut-Bugey se fera sur présentation de factures et que les crédits avaient été provisionnés au Budget Primitif 2023 au chapitre 204,
- Informe la Direction des Finances Publiques de Gex qu'une somme de 80 000 € a été provisionnée au Budget Primitif 2023 pour les aides aux ravalements de façades et précise également que les versements se feront sur présentation de factures acquittées.

Fait à Oyonnax, le 13 novembre 2023

Le Maire,

Délibération certifiée exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 et suivants du CGCT :

- par sa présentation en Préfecture le 1 4 NOV. 2023

- par sa publication le

e Maire



